

PROGRAMME  
**ONU-REDD**



Au service  
des peuples  
et des nations



# Note à l'intention du Conseil d'orientation sur le processus de préparation du mandat de Niveau 2

---

PROGRAMME ONU-REDD

---

Le 30 avril 2012

## 1. Cadre général

En 2010 le Conseil d'orientation a entériné la stratégie du Programme ONU-REDD (2011-15), qui identifiait la création d'un nouveau dispositif de financement – le « Niveau 2 » (*Tier 2* en Anglais) - comme l'un de ses éléments clés. Plus avant, sous la section intitulée Mobilisation des ressources, la stratégie explique ce qui faut entendre par Niveau 2, explicite le rôle des divers organismes participant au processus et fait part de la soumission des rapports au Conseil d'orientation. Selon la définition de la stratégie du Programme ONU-REDD, le « Niveau 2 » intègre les activités liées à la REDD+ menées à bien par les organismes participants de l'ONU qui, de toute évidence, contribuent à la stratégie générale du Programme et qui perçoivent des fonds de sources variées. L'objectif principal du Niveau 2 est d'offrir aux pays partenaires du Programme ONU-REDD la possibilité de profiter de l'expérience et des compétences des organismes de l'ONU-REDD, ainsi que des synergies s'appuyant sur le concept « Unis dans l'action », dans le cadre des accords de financement conclus entre les pays et les donateurs.

Le « Niveau 2 » a été davantage examiné à l'occasion d'autres réunions du Conseil d'orientation (se reporter au Tableau 1). Lors de la septième réunion, il a été demandé au Secrétariat du Programme ONU-REDD de diffuser auprès de ses membres le mandat du Niveau 2, qui avait été émis le 1 mars 2012 (Annexe 1). Pendant la huitième réunion, le Conseil d'orientation a invité le Secrétariat à rediffuser le mandat du Niveau 2 auprès des membres du Conseil pour en recueillir les commentaires, parallèlement à un examen des procédures adoptées pour mettre au point et diffuser le mandat du Niveau 2. Le processus mis en place pour ce faire est explicité dans le présent document.

## 2. Processus d'élaboration de la modalité Niveau 2

1. En 2010 le Conseil d'orientation a entériné la stratégie du Programme ONU-REDD (2011-15), après avoir demandé que soient apportés quelques amendements, notamment qu'il soit informé des décisions concernant le Niveau 2. La stratégie explique ce qui faut entendre par « Niveau 2 », définit le rôle que jouent les organismes dans le cadre de ce processus et fait part de la soumission des rapports au Conseil d'orientation. Les diverses activités, liées au Niveau 2, stipulées ci-après sont inscrites dans la stratégie :

- *Financement assuré par d'autres sources que les mises de fonds du Programme ONU-REDD.*

- *Les activités de Niveau 2 sont conduites en participation ou individuellement par les divers organismes, mais contribuent de toute évidence au Programme dans son ensemble selon les termes de la stratégie du Programme.*
  - *Approbation par le Groupe consultatif du Programme ONU-REDD réunissant tous les organismes. Le groupe approuve l'affiliation du Programme ONU-REDD avant qu'une proposition officielle quelconque soit présentée au(aux) donateur.*
  - *Toutes les activités de Niveau 2 seront de préférence mises en œuvre par le biais de programmes communs, pouvant réunir à la fois les activités nationales et les activités mondiales.*
  - *Des rapports d'étape concernant les activités de Niveau 2 seront remis au Conseil d'orientation.*
2. L'approbation de la stratégie prend en compte les dispositions relatives au mécanisme du Niveau 2 ainsi que le rôle des divers organismes.
  3. Le mécanisme du Niveau 2 adhère au cadre de financement général du Programme ONU-REDD, en sus des fonds affectés au FASM (Fonds d'affectation spéciale multipartenaires).
  4. Lors de la sixième réunion, le Conseil d'orientation a demandé à ce que des options du type Niveau 2 fassent l'objet d'une étude, pour savoir si elles sont susceptibles de soulever des fonds supplémentaires en faveur des programmes nationaux. Cette décision reconnaît sans conteste l'approbation précédente du mécanisme de Niveau 2 et le Conseil a encouragé le Programme à examiner plus profondément les options permettant d'utiliser le mécanisme de niveau 2.
  5. À l'occasion de la septième réunion, le Conseil d'orientation a déclaré « avoir noté avec satisfaction la mise au point du Niveau 2 comme guichet de financement important et comme mécanisme attrayant pour les donateurs et les pays destinataires ».
  6. Le 1 mars 2012, le Secrétariat faisait circuler le mandat de Niveau 2 à tous les membres du Conseil d'orientation et, au cours de la huitième réunion, il les informait que le mandat avait été diffusé. Lors de la réunion du Conseil, le Secrétariat n'a reçu aucun commentaire avant et pendant la présentation du rapport d'étape. Au moment de la séance de clôture de la réunion, un membre du Conseil d'orientation a demandé que soient explicitées les procédures adoptées pour mettre au point le mandat de Niveau 2. La décision ci-après a alors été prise :  
  
*(i) rediffuser le mandat du Niveau 2 aux fins de commentaires de la part des membres du Conseil d'orientation ; et (ii) le Secrétariat devra diffuser une étude des procédures adoptées pour mettre au point et communiquer le mandat de Niveau 2.*

a. Dans la continuité de (i) et (ii) ci-avant, le Secrétariat diffusera une note de mise à jour soutenant les commentaires reçus et avisant le Conseil d'orientation au sujet des prochaines mesures à prendre.

b. Le Conseil demande à ce qu'une séance d'information, ayant pour thème le Niveau 2, soit organisée dans le cadre de la neuvième réunion du Conseil d'orientation.

**Tableau 1 : Extraits de la stratégie et rapports de réunion concernant le Niveau 2 du Conseil d'orientation**

| Document  | Référence documentaire   | Commentaire   | Actions prises par le Secrétariat   |
|---|--|---|---|
| <u>Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-15, novembre 2010</u> | <p>Alors que le FASM continuera à être le principal accord de fonds, il sera fait appel à d'autres guichets de financement pour que les donateurs disposent d'une plus grande souplesse d'action, pour que les organismes mettent en marche leurs projets et pour que les pays puissent accéder aux fonds disponibles. En ce sens, le Programme adoptera une disposition qui divise les activités du Programme ONU-REDD en deux niveaux de financement distincts.</p> <p>Les activités de Niveau 2 perçoivent des fonds d'autres sources que le fonds du Programme ONU-REDD, et sont conduites en participation ou individuellement par les divers organismes, mais contribuent de toute évidence au Programme dans son ensemble selon les termes de la stratégie du Programme. Elles sont approuvées par le Groupe consultatif du Programme ONU-REDD, réunissant tous les organismes. Le groupe approuve l'affiliation du Programme avant qu'une proposition officielle soit soumise au(aux) donateur(s). Toutes les activités de Niveau 2 seront de préférence mises en œuvre par le biais de programmes communs, pouvant réunir à la fois les activités nationales et les activités mondiales. Des rapports d'étape concernant les activités de Niveau 2 seront remis au Conseil d'orientation.</p> <p>L'importance de cette nouvelle disposition du Niveau 2 est qu'elle assure une certaine souplesse aux donateurs désireux de financer des activités à caractère technique, par le biais d'un ou de plusieurs organismes du Programme ONU-REDD, tout en élargissant la base de financement du Programme, compte tenu du fait que de plus en plus de fonds REDD+ sont alloués de manière bilatérale. Il a également conscience du fait qu'un certain nombre d'activités des organismes associés peuvent – et <i>de facto</i> le font – contribuer au Programme ONU-REDD.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Niveau 2 a fait l'objet d'un débat au moment de la présentation de la stratégie au Conseil d'orientation en vue de son approbation.</li> <li>2. La stratégie définit les activités de Niveau 2, le rôle des organismes de l'ONU, le groupe de coordination du Programme ONU-REDD et le Conseil d'orientation.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A sollicité des commentaires de la part du Conseil d'orientation</li> </ol> |

|  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| <p>Rapport de la cinquième réunion du Conseil d'orientation, novembre 2010</p> | <p>La stratégie confirme que le FASM est le principal mécanisme de financement du Programme. Cela dit, dans un souci de faciliter l'essor et d'améliorer la souplesse d'acheminement des fonds affectés au Programme ONU-REDD, il est proposé de créer un deuxième guichet de financement, auquel il est fait référence dans la stratégie sous l'appellation « Niveau 2 ». Ce guichet, coordonné par un comité directeur interinstitutionnel, permettra aux donateurs d'acheminer les fonds directement vers les organismes pour entreprendre des activités nationales ou mondiales qui contribuent directement à la stratégie générale du Programme ONU-REDD et au programme de travail.</p> <p><b>Décision du Conseil d'orientation :</b> Les membres du Conseil ont favorablement accueilli le processus et la finalisation de la stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015. Ils ont proposé d'inclure quelques précisions et recommandations dans le document final, dont la clause stipulant que le Secrétariat « fasse part au Conseil d'orientation de la nature et du financement des activités de Niveau 2 ». Le Conseil a avalisé la stratégie du Programme ONU-REDD.</p> | <p>1. Le mécanisme de Niveau 2 adhère au cadre de financement général du Programme ONU-REDD, en sus des fonds affectés au FASM (Fonds d'affectation spéciale multipartenaires).</p> | <p>1. Les commentaires formulés par le Conseil d'orientation ont été incorporés à la stratégie finale, notamment une référence informant le Conseil d'orientation au sujet des décisions relatives au Niveau 2.</p>        |
| <p>Rapport de la sixième réunion du Conseil d'orientation, mars 2011</p>       | <p>Le Conseil a également reconnu la nécessité de disposer de fonds supplémentaires pour assurer la conduite des programmes nationaux, et a proposé que l'on examine un certain nombre d'options, comme le guichet de financement de Niveau 2 pour pouvoir les mener à bien.</p> <p><b>Décision du Conseil d'orientation :</b> Le Conseil a demandé que le Programme ONU-REDD mette au point des options qui permettent d'utiliser le mécanisme de Niveau 2.</p>  | <p>1. Le Conseil d'orientation reconnaît le moyen de Niveau 2 et encourage l'utilisation des options de ce niveau comme moyen d'accroître le financement du Programme.</p>          | <p>1. Les mandats ont été mis au point et examinés dans le cadre d'une proposition présentée par le PNUD, et ils ont été approuvés par le Groupe consultatif</p>   |
| <p>Rapport de la septième réunion du Conseil d'orientation, octobre 2010</p>   | <p>Le Conseil d'orientation s'est montré satisfait de la mise au point du Niveau 2, comme guichet de financement et mécanisme attrayant autant pour les donateurs que pour les pays destinataires. Dans ce sens, il a formulé les recommandations ci-après, suggérant :</p> <p>a. que le Secrétariat du Programme ONU-REDD considère la possibilité de créer un nouveau forum de discussion de politiques et de directives, qui offre l'occasion aux donateurs de Niveau 2 de participer à des discussions et débats et qui garantit l'harmonisation du financement de Niveau 2 avec le Programme ONU-REDD au niveau des politiques.</p> <p><b>Décision du Conseil d'orientation :</b> Le Conseil a</p>   | <p>1. Le Conseil d'orientation s'est montré satisfait de la mise au point du Niveau 2, comme guichet de financement important et a exprimé son opinion à ce sujet.</p>              | <p>1. Lors de la septième réunion du Conseil d'orientation, le Secrétariat a fait savoir qu'un avant-projet avancé est en cours de consultation. D'autre part, le dispositif de Niveau 2 tiendra compte du contexte et</p> |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
|   | <p>invité le Secrétariat du Programme ONU-REDD à diffuser le mandat de financement de Niveau 2 auprès de ses membres. Ce mandat devrait indiquer comment les pays destinataires de Niveau 2 interviendront auprès des donateurs, et faire part de la procédure et des organes précis du Programme qui garantiront que le financement de Niveau sera en harmonie avec le Programme ONU-REDD au niveau 2 des politiques.</p>   |  | <p>des besoins nationaux ; et la gouvernance ainsi que la qualité des activités de Niveau 2 adhéreront à la stratégie et aux principes régissant le Programme ONU-REDD.</p> <p>2. Les mandats de Niveau 2 ont été diffusés auprès des membres du Conseil d'orientation le 1 mars 2012</p>  |
| <p><u>Rapport de la huitième réunion du Conseil d'orientation , mars 2012</u></p> | <p><b>Décision du Conseil d'orientation :</b> Le Conseil d'orientation a invité le Secrétariat à rediffuser le mandat du Niveau 2 auprès de ses membres pour en recueillir les commentaires, parallèlement à un examen des procédures adoptées pour mettre au point et diffuser le mandat.</p> <p>Le Conseil d'orientation a également demandé au Secrétariat de faire circuler une note confirmant les commentaires reçus et l'avisant au sujet des éventuelles prochaines mesures à prendre. Il suggère aussi qu'une séance d'information ayant pour thème le Niveau 2 soit organisée dans le cadre de la neuvième réunion du Conseil d'orientation. <i>(Remarque : Un groupe de contact a été créé lors de la huitième réunion du Conseil d'orientation, pour proposer le type de langage de prise de décision à adopter pour le Niveau 2 et tous les membres du groupe de contact – à l'exception d'un membre – ont approuvé la décision telle qu'elle a été enregistrée dans le rapport du Conseil d'orientation. L'autre variante de langage proposée est d'inscrire en fin de décision la phrase supplémentaire suivante : « après laquelle on continuera à tenir compte de ce thème »)</i></p> | <p>1. Le Niveau 2 ne faisait pas partie de l'ordre du jour, du fait que le mandat avait déjà été diffusé auprès des membres du Conseil, et qu'il n'y avait aucune activité à signaler au titre du dispositif de financement. Au cours de la présentation du rapport d'étape du Programme ONU-REDD, il a été fait part des conclusions concernant le mandat de Niveau 2.</p> <p>2. Le Secrétariat n'a formulé aucun commentaire</p> | <p>1. Lors de la huitième réunion du Conseil d'orientation, le Secrétaire a fait savoir que les mandats avaient été finalisés et diffusés.</p> <p>2. Rediffuser les mandats de Niveau 2. Informer les membres du Conseil sur l'examen des procédures.</p> <p>3. Préparer la séance d'information en prévision de la neuvième réunion du Conseil d'orientation.</p> |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  |  | avant la huitième réunion du Conseil d'orientation. |  |
|--|--|---|--|

**Annexe 1 : Communication au Conseil d'orientation au sujet du mandat de Niveau 2 (1 mars 2012)**

**Du :** Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

**Envoyé :** le jeudi 1. mars 2012 à 13:07

**Au :** Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

**Thème :** Mandat de Niveau 2, Programme ONU-REDD

**Importance :** Élevée

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, en 2010, à sa cinquième réunion, le Conseil d'orientation a approuvé la Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015. Cette stratégie a établi un nouveau dispositif de financement, « le niveau 2 », constituant l'un des ses éléments fondamentaux, qui comprendra les activités REDD+ menées par les pays et soutenues par les organismes du Programme ONU-REDD, qui contribuent clairement à la Stratégie du Programme dans son ensemble et qui sont alimentées par différentes sources de financement. En outre, dans la section relative à la mobilisation des ressources, la stratégie définit le niveau 2, le rôle des organismes dans le processus et les modalités d'établissement de rapports à l'intention du Conseil d'orientation.

Cette question a été plus amplement examinée lors des réunions du Conseil d'orientation. Plus récemment, le Conseil, à sa septième réunion, a prié le secrétariat du Programme ONU-REDD de diffuser le mandat relatif aux financements de Niveau 2 auprès de ses membres. Je suis donc heureux de vous transmettre pour information le mandat du niveau 2 approuvé. Pour consulter le document (via le forum de travail du Programme), cliquez sur le lien suivant : [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=6680&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6680&Itemid=53)

Le mandat souligne que le dispositif de niveau 2 sera sensible aux contextes et aux besoins des pays, et que la gouvernance et la qualité des activités de niveau 2 seront en accord avec la stratégie, la qualité, les principes, les normes et les garanties du Programme. Le dispositif permettra aux gouvernements de bénéficier de l'appui technique du Programme ONU-REDD lorsqu'ils soumettront des propositions de niveau 2.

Le niveau 2 jouera un rôle important dans le renforcement des fondations solides posées par les travaux entamés sur la préparation initiale, en donnant aux pays l'occasion d'intensifier leurs activités de préparation. Dans les pays où la préparation initiale a remporté des succès, cela permettra d'approfondir les travaux.

Le niveau 2 offre une plus grande souplesse en matière d'options de financement, en utilisant d'autres ressources que le fonds du Programme ONU-REDD. Comme convenu lors de la cinquième réunion du Conseil d'orientation, des rapports sur les activités de niveau 2 seront adressés au Conseil d'orientation pour information.

Cordialement,  
Yemi Katerere

----